

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1291

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Chassieu

objet : **Boulevard du Raquin - Requalification - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La requalification du boulevard du Raquin à Chassieu est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) votée par le conseil de Communauté le 21 janvier 2003.

La requalification du boulevard du Raquin, entre la rue Auguste Delage et le chemin de Meyzieu, a pour objectifs d'assurer :

- une continuité pour la circulation des piétons dans une zone urbanisée,
- une liaison cyclable conformément au plan des déplacements urbains (PDU),
- le recueil des eaux pluviales en provenance de terres agricoles par la création d'un fossé,
- l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection avec le chemin de Meyzieu.

Le projet d'aménagement, engagé depuis 1998, a fait l'objet d'une étude de faisabilité.

A la suite de cette étude, des acquisitions foncières ont été réalisées pour un montant total de 46 365 €. La phase préalable des acquisitions foncières a été suspendue en 2001 faute d'un accord amiable avec les propriétaires des terrains restant à acquérir.

Pour la poursuite des acquisitions, une déclaration d'utilité publique (DUP) est nécessaire. La maîtrise foncière totale pourrait être réalisée sur deux ans.

La phase travaux débiterait en 2004 par l'aménagement du giratoire et se poursuivrait en 2005 par l'aménagement final du boulevard avec :

- un fossé de 3 mètres,
- une piste cyclable de 3 mètres,
- un trottoir de 5 mètres planté.

Cette opération est estimée à :

- foncier côté nord	6 000 €
- foncier côté sud	34 000 €
- travaux de voirie	650 000 €

	690 000 €

La durée prévisible des travaux est de 10 mois. Ils devront faire l'objet d'une attribution après appel d'offres ouvert.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 19 mai 2003 et du Bureau restreint du 16 juin 2003

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2003-0963 en date du 21 janvier 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des acquisitions foncières des terrains par l'initialisation d'une procédure de déclaration d'utilité publique et le programme d'aménagements du boulevard du Raquin.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains concernant la requalification du boulevard du Raquin à Chassieu pour un montant de 690 000 € correspondant aux acquisitions foncières et aux travaux, répartis selon l'échéancier suivant :

- 6 000 € en 2003,
- 300 000 € en 2004,
- 384 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,
le président
pour le président,